

Riddes, le 11 octobre 2019

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 41 du 11 octobre 2019

COMMUNE DE RIDDÉS

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Nathalie Bruchez, domiciliée à St-Pierre-de-Clages, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rte de la Croix-de-Cœur 28, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 9207
Enseigne	Maison de la Forêt
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Lundi au dimanche : 08h00 à 18h00
Début de l'activité	21 décembre 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 11 octobre 2019

L'administration communale